L'EVOLUTION DU CLIENTELISME POLITIQUE AU CAMEROUN DE L'INSTITUTION DES ASSEMBLEES TERRITORIALES A LA DEMOCRATIE « JANUSIENNE », UNE DONNEE FORTE DE LA FRANÇAFRIQUE ET DE L'INFLUENCE FRANÇAISE.

Tchakouté Seukep Arsène Corinne
Étudiante chercheure en Histoire des relations Internationales.

Résumé

Le Cameroun est un pays qui, du hasard de l'histoire s'est retrouvé soumis au mandat et à la tutelle des puissances européennes anglaises et françaises. En similitude avec les pays qui ont été purement annexée et colonisé, le Cameroun va connaitre une évolution politico institutionnelle similaire, car, il a été administré comme une colonie surtout par la France. Les élites camerounaises ont très tôt eu écho de la valeur de la civilisation blanche et se sont par le biais des missions évangélistes instruits. De ce fait ils ont commencé à s'opposer avec véhémence à l'implémentation des puissances mandataires et tutélaires. Dans ses tentatives de répressions contre l'autochtonie régnante, la France, va élaborer au travers de son administration Direct Rule, une politique clientéliste fondée sur la sélection des élites pro-françaises acquise à sa cause. Ainsi, la base de cette stratégie politique française va s'exécuter au sein des Assemblées représentatives et législatives, jusqu'à la période de transition semi autonome, les élites qui sont censées défendre et représenter le peuple et les intérêts du peuple camerounais sont avant tout préoccuper par leur positionnement sur la scène politique. L'indépendance de l'Etat camerounais ne change rien à ce rituel. D'aventure les hommes politiques vont accaparer voire mystifier la scène étatique camerounaise en instaurant un monopartisme clientéliste, constitué des élites administratives et des hauts cadres voire des caciques du pouvoir. Le prolongement de cette situation se vit aujourd'hui à l'heure où sur toutes les langues, on évoque le multipartisme, le libéralisme, les invasions démocratiques, rien n'y change vraiment, car, les partis Etats qui ont pris racine dans les manies coloniales et gouvernementales vont d'avantages dans la praxis se percevoir dans la distribution des postes au sein du gouvernement, par une administration prébandière. Parler de la vie politique camerounaise sur le plan clientéliste nous emmène donc à décrypter l'historique d'une tradition jacobine anéantissant et peu favorable à l'essor du peuple camerounais, ainsi qu'à son émancipation démocratique à proprement parler. L'analyse et l'interprétation de cet article passera par la prise en compte de l'interdisciplinarité avec l'interpellation de la science politique, de l'histoire de la sociologie politique, de l'anthropologie, du droit et de la diplomatie. Ces sciences auxiliaires sons sous tendus par des théories relatives à l'Etat. En conclusion de nos interprétations, il ressort que le clientélisme politique est un phénomène de longue haleine instaurée par la française en vue de garder une influence dans son territoire, les élites camerounaises vont perpétuer cette politique jacobine indépendante de l'évolution du temps et de leur peuple en vue de garder leurs intérêts politico-économiques.

Mots clés : *Vie Politique, Cameroun,France,Clientélisme, Ethnocratie.*

Abstract

Cameroon is a country which, by chance in history, found itself subject to the mandate and the tutelage of the English and French European powers. In similarity to the countries which were purely annexed and colonized, Cameroon will experience an evolution similar institutional politico because, it was administered as a colony mostly by France. Cameroonian elites echoed the value of white civilization early on and educated themselves through mission evangelists. As a result, they began to vehemently oppose the implementation of mandatory and guardian powers. In its attempts to repress the reigning autochthony, France, through its Direct Rule administration, will develop a clientelist policy based on the selection of pro-French elites won over to its cause. Thus, the basis of this French political strategy will be executed within the representative and legislative assemblies, until the period of semi-autonomous transition, the elites who are supposed to defend and represent the people and the interests of the Cameroonian people are above all concerned with their position on the political scene. The independence of the Cameroonian state does not change this ritual. By chance, politicians will monopolize or even mystify the Cameroonian state scene by establishing a clientelist single-party system, made up of administrative elites and senior executives or even the caciques of power. The extension of this situation is seen today at a time when on all languages, we talk about multi-partyism, liberalism, democratic invasions, nothing really changes, because the parties-states that have taken root in colonial and governmental manias go from advantages in praxis to being perceived in the distribution of positions within the government, by a preband administration. Talking about Cameroonian political life on the clientelist level therefore leads us to decipher the history of a Jacobin tradition that is annihilating and unfavorable to the development of the Cameroonian people, as well as to their democratic emancipation strictly speaking.The analysis and interpretation of this article will go through the consideration of interdisciplinarity with the questioning of political science, the history of political sociology, anthropology, law and diplomacy. These auxiliary sciences are underpinned by theories relating to the state. In conclusion of our interpretations, it appears that political clientelism is a long-term phenomenon established by the French in order to maintain influence in its territory, the Cameroonian elites will perpetuate this Jacobin policy independent of the evolution of time and of their people in in order to safeguard their politico-economic interests.

Keywords : *Political life, Cameroon, France, Clientelism, Ethnocracy*

Introduction

Le contrat social ou politique donc évoque Rousseau est celui établi par l'homme en vue d'une stabilité et d'une justice sociale qui se ramène à l'art de diriger et de gouverner. La gestion de la respublica crée un rapport étroit, une emphase entre les dirigeants politiques (gouvernants) et les gouvernés. L'arrivée et l'introduction de la gouvernance coloniale allait donner une autre vision de la gouvernance hégémonique par un bouleversement de l'ordre politique interne, car, la gouvernance va devenir une option de positionnement, du fait de la sélection des élitestraditionnellespro-coloniales afin d'assujettir et de soumettre les

populations opposées à la présence française. Ce fut ainsi l'ouverture de la vanne au clientélisme politique dans la gestion de l'Etat africain, un clientélisme pressenti aussi bien au niveau du step que du top down. Quels sont les principaux schémas de l'évolution politique au Cameroun depuis la période coloniale à l'ère contemporaine ?La vie politique africaine est marquée par un clientélisme et une sinécure politico-administrative, quels sont les principales caractéristiques et les germes de cette structuration politique au Cameroun ?Dans la réplique à ce questionnement, Il y a donc lieu de procéder dans un premier temps à la compréhension de l'historicité autrement de l'exégèse du clientélisme en Afrique en rentrant sur les pratiques politiques pendant la période coloniale qui nous conduira à décrypter une nouvelle forme de praxis politico-institutionnelle qui est mis en place par la France précisément au lendemain de la conférence de Brazzaville. Nous examinons tour à tour la gouvernance politique à caractère clientéliste et paternaliste dans les gouvernements qui vont se mettre en place à la fin de la colonisation française principalement le gouvernement d'Ahmadou Ahidjo (1958-1982) et celui du renouveau démocratique qui va amplifier le caractère particulariste et ethnocratique à partir de 1982.

I. La praxis d'une gouvernance clientéliste à l'aune de la conférence de Brazzaville à l'indépendance : Regard sur la politique coloniale de la France et son rôle dans le clientélisme au Cameroun

1.1. Base théorique et institutionnelle de la pratique politico institutionnelle au Cameroun après La conférence de Brazzaville.

Les plaintes et les complaintes formulées contre l'administration coloniale française par les populations africaines ont été davantage accélérées à la suite de la Seconde Guerre mondiale où l'effort de guerre coloniale allait être un évènement catalyseur pour l'éveil de conscience nationaliste et de conscientisation du peuple longtemps sous le joug de l'oppression coloniale. Ceci supposait le désengagement colonial de la France dans ses colonies et territoires outre-mer ; or la France en vue de trouver « un accord tacite » entreprend et accepte de lâcher du lest quelques pôles de liberté et d'émancipation politico-administratif, social et économique au sein de ces territoires, tout en conservant une grande marge de pouvoir et de domination d'où le sens pour nous d'une

organisation pour l' anéantissement des ferveurs radicales sous les prismes de la conférence franco-africaine de Brazzaville. Une conférence de dupes qui laissa penser à une volonté réelle de changement, que non d'autant que c'est au vu de l'acuité des revendications amorcées à la suite de la détérioration du mythe de l'homme blanc que les africains sortis des zones de combat pouvaient se prévaloir en organisant une révolte puissante et ultra déterminante comme l'a été en Asie principalement en Chine avec Mao Tse Toung dès1949 opérant ainsi un choix radical, déterminant et historique perceptible aujourd'hui par la place que la Chine occupe dans le monde.

La conférence de Brazzaville vient donner une pesanteur « pacifique » en promettant une révolution progressive sous le commandement absolu de la France, ce qui conforte l'idée d'une partie d'échecs cuisant, que, les nationalistes comprendront plus tard. Cette façade est d'ailleurs révélée par le propos du général De gaulle théoricien de l'organisation de la conférence de Brazzaville: « les africains devront participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires »il n'est certes pas encore question d'indépendance, mais la voie d'émancipation est ouverte »,et il ne faut pas tarder ».(Charles De Gaulles, Discours de Brazzaville du 30 janvier 1944).Ce qui n'est qu'une version on ne peut plus politicienne de celui tenu par le Ministre des colonies Méray :

> L'indigène, en nous voyant agir, comprendre qu'il n'a point changer de maitre, mais trouve en se plaçant sous l'égide de la République française un gouvernement protecteur et ami prêt à améliorer son sort et à diriger ses destinées dans une meilleure voie d'humanité de justice et de liberté. (Daniel Abwa,1998 :p.98).

L'effet sera escompté, dans la mesure que, la conférence de Brazzaville donnera lieu à un encadrement des revendications nationalistes au travers des partis politiques et des associations syndicales. A côté de ces associations, des assemblées locales sont introduites d'où le début d'une mise en place d'un parlementarisme politique et par subséquent, des prémisses quoi que « artéfaits » d'une émancipation des peuples indigènes aux droits et libertés politiques. Ces assemblées locales ARCAM (1945), ATCAM (1951), ALCAM (1956) traduisent le passage de la politique chefftale à base régionale ou ethnique à la mise en place des institutions parlementaires à vocation nationales. C'est au sein de ces assemblées que s'amoncèlent un renforcement du clientélisme et du

paternalisme politique dans l'hémicycle de la formation de l'Etat moderne camerounais et donc on notera une transposition dans les Etats postcoloniaux. En effet, la mise en place des assemblées territoriales intègre la ligne et la vision stratégique et politique de la France en Afrique, et principalement au Cameroun comme le laisse entendre, le rapport de l'administration locale qui entérine l'instrumentalisation de ces organes politiques et institutionnels comme institution favorable au maintien de l'impérialisme français :

> (…)Au stade d'évolution actuelle du Cameroun, le système du double collège est encore nécessaire pour préserver les intérêts des européens du territoire pour préserver les intérêts des Européens, dont la contribution est indispensable à son développement économique…les élus du premier collège peuvent éclairer leurs collègues sur un certains aspects des problèmes économiques, en particulier sur la nécessité de ne pas prendre des mesures susceptibles d'inquiéter ou de décourager les investissements privés extérieurs français et étranger .(Atangana, Martin René , 1998: p.93).

1. 2. L'institution des Assemblées politiques au Cameroun : Une nécessité impérieuse pour le dirigisme de la France.

1.2.1. L'ARCAM : Les débuts d'une roublardise politico-administrative dans la constituante des territoires « associés ».

Au lendemain de la conférence de Brazzaville, une nouvelle forme de gouvernance administrative coloniale va voir le jour par la mise en place des assemblées constituantes locales. Ainsi, au sortir de cette conférence, sera votée une constitution, celle du 27 octobre1946 qui crée l'ARCAM. Seulement, loin d'être une constitution autonome mise en place pour entreprendre une évolution politique, elle fut une idée détournée et voulue par la France en vue d'intégrer le Cameroun dans l'Union Française autrement faire du Cameroun un « territoire associé de la République Française » comme on peut le lire dans les termes de l'article 65 alinéa 1er de la constitution d'octobre 1946 qui crée l'Union Française. L'Union Française est un parlement présidé par le président de l'union (le président français De Gaulle), elle est composée d'une délégation constituée par le gouvernement français ; et de la représentation de chaque Etats associés outre-mer. De ce fait, il résulte que le Cameroun fut représenté au parlement de la République française par la loi n°46-

2383 du 27 octobre 1946. Ce qui rompt avec les obligations internationales de la France de l'administrer non pas comme une colonie, plutôt comme une Tutelle Internationale.

Cette obligation de participation et de représentation des Etats associés aux parlements français aboutie à la création de l'ARCAM, elle-même constituée de deux collèges électoraux : un collège pour les colons français soit seize (16) représentants pour une démographie de 4 000 colons sur le territoire camerounais contre dix-huit (18) élites locales représentants national des camerounais recensés à trois millions. Nul besoin de signaler la disproportion de participation au sein des assemblées locales dont le pouvoir nominatif et sélectif fut décidé par le Haut-Commissaire (représentant français au Cameroun) qui nommait six(06)représentants locales en plus de la large majorité déjà détenus par le collège de représentant coloniaux. Ce qui ajoute une dose de figuration à celle-ci et atteste déjà de l'éviction au sein du débat parlementaire des opposants et des radicaux. Au mieux, il ressort une volonté d'effacement de l'électorat des populations sous fonds des motifs politiques (syndicalistes, communistes).(Thomas Deltombe , Manuel Domergue ,Jacob tatsista, 2011 : p.118).Les conclusions d'un contemporain vont dans ce sens lorsqu'il dit :

> Les réformes politiques et institutionnelles permettaient de conforter et de monopoliser les intérêts de trois forces : L'administration coloniale française, les colons blancs et les camerounais qui ne constituaient pas une menace pour aucun des deux groupes, en maintenant par le système de double collège accordait aux blancs une représentation politique disproportionnée eu égard leur nombre, qui fait beaucoup pour maintenir la domination des forces qui collaborent entre elles.(Richard Joseph, 1986 :pp.92-93).

C'est dans ce cocktail politico institutionnel que va s'établir un profilage sélectif et hyper clientéliste de la puissance tutélaire dont le continuum va se perfectionner dans les Etas postcoloniaux introduisant par là un distinguo significatif dans l'appréhension du pouvoir politique africain d'autant que le pouvoir deviendra au regard de la pratique de

gouvernance une « chose réservée » au Khassa au détriment des Amma(Masse)[1] qui en sont dépourvus ou alors dépouilles.

En effet, la structure et le fonctionnement des assemblées locales camerounaises ne laissaient par entrevoir une évolution réelle. La méthode et les conditions censitaires, ainsi que, le double collège permettait en réalité de maintenir l'autorité coloniale et les avantages des colons du Cameroun dans la mesure que, les chefs et les notables étaient affilées à leur cause. A côté de cela, l'analphabétisme constituait une barrière non la moindre pour l'anéantissement totale des opinions des populations soumises par ces élites traditionnelles : notables et chefs affilés qui n'avaient aucune maitrise du métalangage de la languefrançaise.C'est à juste titre que s'insèrel'intonation faite par d'Adalbert Owona lorsqu'il dit :

> (…)Pratiquement la vie politique était entre les mains de la minorité européenne qui jouissait d'une représentation privilégiée. Le comble, c'est que la plupart des délégués africains (chefs traditionnels et notables par exemple), complètement illettrés donc ne comprenant pas un mot français siégeaient dans cette assemblée ou le français était la seule langue officielle (…)Au contraire, les européens, forts de leur savoir et de leurs compétences pouvaient manipuler et retourner cette assemblée comme ils Voulaient .(Richard Joseph, 1986 : pp. 92-93).

La procédure censitaireémet des conditions qui limitent l'accès à la députation. Selon ce critère nombreux seront les élites proches du peuple jugés radicaux ou anti français qui seront écartés de cette assemblée au profit des membres ou d'une certaine catégorie d'élites sociale (haute classe ou bourgeoisie) en gros des Khassa, le plus souvent défini et identifié comme des citoyens (assimilés ou naturalisé français). La distinction censitaire précisée par la constitution française au sujet de la catégorie de personnes disposant le droit de vote notamment les citoyens de droit commun : Français et naturalisés minoritaires et les citoyens de droit personnel représentant de la grande majorité des indigènes(formée par des chefs, notables assujettis et corrompus par la France)a eu des répercussions favorables pour assoir le dirigisme français ; en écartant par des élections irrégulières les leaders d'opinions

[1]Les termes utilisés par les algériens en évinçant les Amma (masse) et les Khassa sont les élites dirigeantes constituées des chefs politiques, militaires et judicaires

contradictoires à la France à l'instar de l'UPC.(Arsène Corinne tcahkouté, 2016 :p.85).
Nous parvenons à dire que, même s'il s'avérait que, les fonctionnaires camerounais avaient des compétences et étaient reconnus comme des citoyens, le double collège était une barrière herméneutique d'assurance et de préservation des intérêts de la France et des colons français sur le territoire.(Arsène Corinne tchakouté,2016 :p.86).Nous ne nions pas le fait que, cette segmentation politique préparatoire à la formation de l'Etat moderne africain était quelque peu perceptible dans les sociétés traditionnelles avec des nonces de différences en ceci que, la période précoloniale constituait une unification hiérarchique tribales et lignagères.
Pourtant dans cette formation de L'Etat moderne, la France s'exerça en réalité à engendrer des frictions, et à mettre en avant l'individualisme, en créant de nouvelles élites indigènes représentés dans les assemblées locales et au parlement. C'est dire que le statut d'anciennes et de nouvelles bourgeoisies fut conditionné par trois critères : Le rang sociopolitique traditionnel, le pouvoir économique, l'instruction. En dépit, de ces critères sélectifs s'ajoutait un autre critère d'admission qui était fonction de l'approbation du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun. (Victor Julius Ngoh, 1990 : p.82).
In fine, les colons se sont servis de l'ordre traditionnel régnant pour imposer le centrisme autrement le monolithisme politique détenus par une poignée d'élites acquises à leurs causes qui vont en retour trouver en cela un vaste champ d'implémentation de leurs d'intérêts personnels, ethniques, familiaux, sociales, militaires d'où l'institutionnalisation de la bureaucratie ou de ce qu'Achille Mbembé appelle la sinécure du pouvoir, composé des caciques ayant molesté la gouvernance publique. (Mamoudou Gazibo, 2010 : p.63-88). Cette lecture vivace de la realpolitik au Cameroun remonte de l'ARCAM jusqu'à l'ALCAM en passant par l'ATCAM.

1.2.2. De L'ARCAM à l'ATCAM : Un changement plus nominatif que fonctionnel à partir de 1951.

Sans grand changement, les contestations exprimées par les syndicats et les partis politiques sur le fonctionnement de l'ARCAM comme étant une assemblée figurative vont donner lieu à un changement institutionnel beaucoup plus nominatif que fonctionnel. Ainsi à l'ARCAM succèdera

l'ATCAM et L'ALCAM. En effet, le continuum d'une légitimation par la fraude sera un mécanisme de prédilection de la puissance tutélaire.
La fraude continuera d'être une règle de fonctionnement, car, comment expliquer que le Mpondol, la voix Senghorienne camerounaise et chef de file de l'expression du peuple camerounais Ruben Um Nyobé nanti d'une popularité arrive à perdre les élections de L'ATCAM en 1951 ! La raison loisible ne peut se comprendre et s'insérer que dans une logique clientéliste au travers d'un tripatouillage dument mené et tenu par l'administration française a un moment fort important de la marche des peuples avilies vers leurs autonomies politiques et économiques. Thomas Deltombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsista donnent une version intéressante de cet échec upéciste comme étantdû aux fraudes entreprises par l'administration coloniale au travers de la prise d'un nombre de mesures notamment judiciaires en vue de retarder les échéances électorales d'une part et d'autre part en renforçant les particularités ethniques.(Thomas Deltombe et al,2011 : p.115).C'est dire que le scénario frauduleux des élections constituantes de 1945 est repris.
Par ailleurs, l'administration usa d'autres stratagèmes pour évincer de l'arène électorale à l'ATCAM les candidats accusés de propagandes anti-françaises. Ces candidats qui avaient une vision contraire au maintien de la domination coloniale française notamment les leaders pro-upécistes, et tout autre leaders visionnaires l'exemple de Nynyim Kamdem Pierre, dont la candidature à la députation du 23 Décembre 1956 à l'ATCAM avait été rejetée au profit de quatre français : Georges Molinati du premier collège, Louis Paul Aujoulat du second collège, Jules Ninine , Douala Manga Bell(naturalisé français).
Le Cameroun, étant un territoire sous tutelle onusien, il fallait justifier l'absence de représentativité des leaders de l'opposition dans les sphères d'expressions politiques. Le contexte international qui prévalait à cette période était marqué par la guerre froide qui fut un guêpier suffisant pour justifier de l'absence de représentativité de la classe politique opposé au prélat de la France. En effet, le courant communiste fut l'argument idoine utilisé par les administrateurs français en vue de justifier les manigances effectuées afin d'empêcher la représentation des leaders nationaux au sein de l'assemblée constituante (ATCAM). Le Dr Bebey Eyindi explique cette situation à l'ONU :

> (…) Pour trouver des alliés au sein des Nations -unies et paralyser cette poussée, on lui a collé l'étiquette "communiste".

> Ainsi l'UPC a été déclarée hors-la-loi parce que" communiste", et il continue en disant :« Demain, vous apprendrez aussi, que l'Assemblée des Notables camerounais est "communiste' 'ou anti-française …car pour échapper à l'une de ces étiquettes, il faut toujours accepter de bonne grâce tout ce qui dicte du haut lieu (…). (Achille Mbembé, 1984 : p.42).

La fraude n'est qu'un élément et non le seul qui va concourir à dresser un Etat non pas multinational mais clientéliste et encline à la corruption, une société moderne évoluant vers tout ce qui a de plus différents que l'Etat démocratique, moderne et national. Le cooptage des élites se faisait aussi par voie de pots de vins, de corruption morale, verbale, matérielle, psychologique, politique et ethnique en vue de noyer les relents d'universalisme et créer ainsi des frictions au sein d'un même peuple.

La corruption devint la forme la plus prisée de cooptage et de clientélisation dans les sérails politiques. Ce qui va concourir à nourrir le schéma de l'individualisme et à drainer des Etats modernes post indépendances confisquées par une élite bourgeoise qui gouverne tels dans une monarchie institutionnelle construisant fort malheureusement dans la scène politique camerounaise un « mur de Berlin » autrement une scène politique bâtie sous une marginalisation des peuples et de l'échange sociale réelle, faisant ainsi de l'autoritarisme la marque de fabrique de la politique camerounaise. Le Secrétaire Général de l'ATCAM Raphael Nkoudou explique dans un récit l'effet favorable des primes reçus dans l'adhésion de certaines personnalités au sein de l'ATCAM. Ces primes et ces avantages perçus furent le principal nœud de motivation et d'incitation. Ce qui nous permet de comprendre le caractère intéressé des élites politiques camerounaises. Comme il le présente fort bien :

> Aucun fonctionnaire noir ne peut affirmer de nos jours que c'est par vocation qu'il a opté pour telle ou telle activité professionnelle, encore moins prouvé que c'est par conviction qu'il appartient à un mouvement politique modéré tel que le BDC. Ces fonctionnaires ne sont là que pour exploiter la position parlementaire du Dr Aujoulat, sans lequel il(Nkoudou) croupirait dans les cadres journaliers des chemins de fer (…).(ANY, 1 AC 19, le BDC).

Simultanément, dans le même sens, Ruben Um Nyobé dénonce les corruptions (primes) faites par l'administration qui avaient de surcroit le mérite à faire pencher les faveurs des élites locales :

> (…) L'administration s'efforce de s'attirer la fidélité de quelques personnages en distribuant décoration, autorisations d'achat de fusils, licences(…). Mais malheur pour l'administration il se trouve dans le fait, que …elle donne toujours son appui aux éléments corrompus et plus détestés par la population…ces individus jettent les fleurs sur l'administration en raison des services personnels que celles-ci leurs a rendus. (Achille Mbembé, 1994 : p.165).

1.2.3. De l'ATCAM à L'ALCAM : vers l'élaboration des composantes politiques pérennes dans les Etats post coloniaux.

La pratique gouvernementale telle qu'elle se présente aujourd'hui a un trait d'union avec la dernière assemblée l'ALCAM qui nait à la suite du décret N°56-1113 du 8 novembre qui met fin à l'ATCAM.(JOCF,1956 : p.1147).À la suite de la loi cadre Gaston Deferre ou ce que nous appelons : « la loi d'empiétement de l'indépendance réelle dans les colonies, territoires, et tutelles françaises » comme l'indique lui-même son législateur Deferre : « Il faut devancer les évènements et offrir quelque chose pour éviter une catastrophe »(Thomas Deltombe et alis, 2011 : p.203).En d'autres termes, L'ALCAM est conçue selon les fins assignées à l'œuvre de domination française en Afrique. L'objectif de cette loi était de relier et de former une unité politico-économique avec les territoires outre-mer ; en favorisant l'évolution politique de ceux-ci (colonies et territoires) d'outre-mer(article N°56-619). (Le Vine Victor T, 1984 :p.202).

Cette loi Deferre introduit la mise en place du parlement ou de l'assemblée nationale camerounaise de l'Etat moderne camerounais ou de l'Etat post colonial. Ce qui va donner lieu au paternalisme. Le paternalisme ou néo-patrimonialisme mène à la personnalisation du pouvoir et donc à un déficit d'institutionnalisation, mais aussi à l'arbitraire et à la tendance à l'autoritarisme. Dans cet esprit, Médard ne met aucun hiatus entre le néo-patrimonialisme et la tradition africaine d'où le sens de sa conclusion : « le néo-patrimonialisme est donc un sous-produit d'une conjoncture historique spécifique qui aboutit à une combinaison particulière de normes bureaucratiques (issues de la tradition contradictoires ». (Jean François Médard(Dir), 1991 : p.326).

L'ALCAM apparait déterminante pour décrire le passage et la fin de la présence de la France en tant que puissance tutélaire, elle étendra son

parfum au-delà de cette période, car, à contrario de vivre l'élan transculturelle avec une représentativité de tous les jalons de l'échelle nationale en qualité de réceptacle de l'expression des droits et libertés politiques du peuple, elle s'est complait à mener une bataille contre l'UPC,et à exclure sine die la majorité sociale affiliée ou non à l'UPC des tribunes parlementaires. Pourtant, l'UPC reste le seul parti à avoir fait l'unanimité collective parce que les autres partis loin de représenter l'idéologie collective ont été des partis ou mouvements d'obédience administratifs, ethniques, régionales. C'est le cas du BDC, UC, PDC (…) qui n'étaient que, des partis de façade dits « fractionnels » crées en vue de contrecarrer l'extension et la popularité de l'UPC en alimentant le particularisme ethnique. (ANY, 1AC71, Sanaga Maritime (Cameroun) ESOCAM 1949-1956).

Ces partis suscités sont ceux qui siègeront au sein de l'ALCAM à contrario de l'UPC qui sera éradiquée par le Haut-Commissaire Roland Pré et traqué pour trouble à l'ordre publique et, pour être un parti « communiste » ceci en vue de soutenir et de donner la motionlégitime aux partis que nous qualifions depro-français. Du fait de la popularité de L'UPC, il fallait élaborer un plan tactique en vue de la suspendre de la scène publique camerounaise, et l'interdire officiellement. C'est ce qui explique l'offensive prise par la France au travers du décret du gouvernement Edgar Faure le 13 juillet 1955(. Deltombe et al, 2011 : p.203), dont la finalité est celle de mettre « hors d'état de nuire »l'UPC et ses leaders de la scène politique au Cameroun afin de proroger sous d'ordres masques la domination française.

Par ailleurs, la France va activer la phase d'assassinats politique qui au regard de l'observation de la scène politique africaine contemporaine et francophone, singulièrement, est devenue un mode de gouvernance utilisé contre tout opposant à l'ordre établi par le chef de l'Etat. De nombreux upécistes et pro upécistes seront assassinés, l'exemple de l'assassinat de Claude Mpouma, du Dr Delangue et de Samuel Wanko, Ruben Um Nyobé en 1958.(ANY, 2AC 416, 1956).Les élections législatives de l'ALCAM de 1956seront un épisode très mouvementé, par le déploiement de la vague d'arrestations et d'assassinats politiques. En réalité ceci avait l'avantage de mettre au-devant de la sellette politique des personnalités porteuses des intérêts de la puissance métropolitaine. On va assister ainsi à une émulation d'un système paternaliste et clientéliste. Jean-François Bayart dit dans ce sens :

> La surévaluation des vertus intégrationnistes des régimes de parti unique et à l'occultation subséquente de l'univers politique des groupes sociaux subordonnés, a succédé, moins une exagération de la domination (elle est réelle) qu'une oblitération de ce qui ne s'y ramène pas. (Bayart Jean-François, 1989 : pp.53-54).

Au rang de ces figures camerounaises au masque français siégeant à l'ALCAM mentionnons : Moussa Yaya, Njoya Arouna, Mohaman, André Marie Mbida, Ahmadou Ahidjo (…). Les deux derniers sont d'ailleurs ceux qui vont présidés aux destinées de l'Etat semi autonome et de l'Etat camerounais. André Marie Mbida devient premier ministre à la suite d'un gouvernement formé le 9 mai 1957 grâce au soutien du Haut-Commissaire français Pierre Mesmer conformément au décret *N° 57-501*(JORF du 18 avril 1957) qui faisait du Cameroun, un État semi-autonome. Ce soutien français est d'ailleurs le justificatif utilisé par Jean Ramadier, prenant la relève de Pierre Mesmer. André Marie Mbida devint un obstacle pour la France après qu'il ait refusé le projet d'accession à l'indépendance qu'il renvoyait sensiblement vers 1965.La conséquence va aboutir au coup d'Etat contre André-Marie Mbida monter par Ramadier le 16 février 1958 et exécuté par l'accord des élites camerounaises des différents groupes parlementaires de l'assemblée nationale. Ce qui nous amène à dire que, les coups d'Etats sont le signe témoin de la crise de légitimité des dirigeants africains, et camerounais en l'occurrence, et nous permet de dire que, ce coup est la conséquence loisible d'une élite pro-impérialiste à la solde des grandes puissances coloniales et néocoloniales.

La réussite de cette déposition est le fait des élites locales ayant servis dans le gouvernement Mbida. En effet, le film des évènements de cette stratégie du « diviser pour mieux régner » se résume dans le propos d'Hubert Jacques chef de la région du Dja et Lobo *«* La meilleure action que nous puissions avoir, c'est de susciter des oppositions africaines et de rendre la vie impossible aux meneurs upécistes, en leur opposant des africains décidés et énergiques (...) ». (M. Piquenal, 1955 : p.431 ; T. Deltombe et Al, 2011 : p.136). La véracité de ce propos s'est matérialisée au lendemain de la rencontre « secrète » entre Ramadier et un groupe parlementaire de la faction nordiste (UC) le 25 janvier 1958 qui conduisit

à la désolidarisation de ces députés le 11 février 1958 notamment, Alfred Mandon, Adama Haman, Arouna Njoya, Talba Malla à l'unanimité. (Enoh Meyomesse, 2007, p.25). Surtout que, ces élites issues de la région Nord formaient une partie non négligeable dans le gouvernement autonome de 1957. Comme on peut le constater, ils occupaient différents postes au sein du gouvernement déchu : Ahidjo (vice premier Ministre de l'intérieur), Njoya Arouna(finance), Adama Haman (santé publique), Talba Malla (Secrétaire d'Etat à l'agriculture)(…).(Rapport annuel, 1957 : pp.56-57).La conséquence de ce limogeage parlementaire est la déposition d'un « instrumentalisé » pour un autre « ami de la France ». Par la consécration du Ministre Ahidjo le 18 février 1958, comme premier Ministre du Cameroun semi-autonome, formant ainsi le second gouvernement (1958-1982).

Eu égard, la vie politique camerounaise depuis 1944 a été jonchée et meublée par les assemblées locales représentatives. Cette vie avait été menée selon les bons vouloirs de la puissance métropolitaine qui en profitât dans ses manœuvres pour introduire les relents clientélistes et paternalistes, des racines népotiques qui vont mal an se propager dans les habitus de gouvernance de l'Etat post colonial et contemporain. Si quelques nonces de différences peuvent être signalé, bon nombre de ce façonnement administratico-politique et social du pouvoir contemporain puise ses racines dans les tréfonds de cette vie politique partiale, limitée à une caste et à une élite légitimée par l'ancienne puissance mandataire et tutélaire. Le caractère jacobin, despotique et répressif sera repris par les nouvelles élites administratives africaines faisant ainsi des poules de contestations dans une Afrique emailée par des crises post indépendance.

II. La gouvernance Centro-clientéliste dans l'Etat camerounais post colonial : Le dirigisme mené par le gouvernement Ahidjo.

Au lendemain de l'indépendance du Cameroun, la gouvernance qui va s'en suivre sera une gouvernance centrique et concentrique détenue par un filet d'élites locales sous l'appui de la puissance métropolitaine rester à la manœuvre sous le prisme de l'assistanat. Une gouvernance totalitaire qui n'a pas laissé place à un éveil collectif de conscience politique, et qui à fortiori à édifier un rapport de force extrêmement déséquilibré, aux antipodes d'une gouvernance parlementaire voire démocratique. La

population continue à voire dans la praxis étatique conduit par les dirigeants africains, la transposition du système colonial.
Nous ne saurons en termes d'investissements sanctionnés cette période, mais, sur le plan politique, la gestion est quelque fois restée dans le clientélisme politico-ethnique et paternaliste (en rapport avec la France). L'un des actes fort marquants de cette gestion centrique et clientéliste est la proclamation du parti unique. On passe de L'UC à L'UNC dès septembre 1966. Cette situation politique est une real politik propagé de toute part dans le monde franco-africaindès la sortie de l'indépendance. Cette volonté d'établir un parti unique est approuvée par la France qui déploie à cet effet Jacques Rousseau et Paul Audat, conseillers juridiques français qui seront chargés par le président de la République française à légiférer en moins de quatre mois la constitution camerounaise, plus tard celle de la République Fédérale du Cameroun. Jacques Rousseau conseiller juridique français se réjouit du résultat qui avait aboutir par mettre en place un système centralisé et autoritaire comme dans les années 60 ne s'empêche de le dire :

> Nous autres les ''Français' 'Ahidjo et Kamé en tête, avions élaboré un texte assez retors de nature fédérative ou l'essentiel des pouvoirs reposait dans les mains du président fédérale (…) N'ayant pas réussi pour la première constitution à imposer un régime présidentiel, l'occasion était belle d'y revenir. (T. Deltombe et alis,2011 : p.484).

Ce d'autant plus dans la mesure qu'il fallait éviter une démultiplication des pôles de décision qui pouvait porter préjudice à la France comme l'expliquera plus tard Jacques Rousseau :« Il vaut mieux dans ces pays un seul potentat plutôt que plusieurs, ils vont dont mettre en place les rouages juridiques du despotisme éclairé ». (T. Deltombe, M. Domergue, J. Tatsista, 2011 : p.484).
L'UNC représenteainsi le symbole du pouvoir du leader. C'est un parti administratif mue par une logique contraignante dissimulée. De nombreuses petites ou moyennes bourgeoises camerounaises y adhèrent par cooptage : Entrepreneurs, Administrateurs, Fonctionnaires adhéraient par opportunisme comme à l'exemple du BDC qui fut l'écueil d'une cooptation des leaders pro-français dont a fait partie les décideurs indigènes camerounais l'exemple d'André-Marie Mbida, Ahmadou Ahidjo avant de se jeter à l'eau pour créer leurs propres partis politiques. L'idée de parti unique vient ainsi renforcer les prérogatives du pouvoir

central en faisant de lui à la fois un exécutif, un judiciaire et un législatif d'où son caractère centrique et concentrique.
Ce monopartisme de la scène politique camerounaise élaborée sous le prétexte de construction « d'Etat-Nation », de « l'unité » ne va pas prendre du temps pour démontrer de manière visible le désir mégalomane des leaders politiques à régner de manière individuelle la respublica d'autant que l'idéologie de la construction de l'unité nationale brandie par les héritiers de l'administration coloniale, implique en soubassement la mise en tutelle globale de la société.
Ainsi le grand bond en arrière est franchi lorsque le parlementarisme a fait place à une confiscation monopartite de l'électorat, ce qui confèrera au pouvoir de Yaoundé d'entrer dans le système de dictature. Certes, la pléiade de partis politiques fractionnels observés en 1944 n'était pas une garantie de l'expression démocratique et de liberté réelle comme quoi la réalité coloniale était revenue au galop montrer le camouflage progressif effectué par l'administration coloniale autrement dit en ramenantle problème lié à l'instrumentalisation des élitespro-françaises. Ce qui avait suscité la hantise des nationalistes camerounais en l'occurrence Upéciste (anti-dictature, anti-monarchique), portant en faux avec hardiesse l'issue paterno-clientéliste et ethnique que suscitait l'administration post coloniale avec l'aide de l' ancienne puissance coloniale avec comme finalité ,la sauvegarde de ses intérêts. Ce que passa par une « ingérence de la france » dans les rouages de fonctionnement administratif de l'Etat camerounais censé être Nation.
La continuité voire la transposition des particularismes ethniques et politiques par le régime en place ne va pas apaiser les tensions et critiques, bien au contraire elle va créer des fissures plus grandes et plus profondes d'autant que ces particularismes ont été des stratégies créées et utilisées par les colons en vue de mieux régner et d'imposer leur esprit de domination.

1. Schéma clientéliste au niveau des particularismes ethniques et politiques de la gouvernance administrative de l'Etat sous le régime Ahidjo (1958-1982).

La gouvernance patrimoniale ou clientéliste utilise des réseaux politiques, religieux, administratifs, familiaux qui peuvent être officiel et sont pour la plupart du temps officieux. La traduction de la gouvernance au

Cameroun s'approche donc de la dimension ethnique et politique. La vie publique et privée du Cameroun sera émaillée par un fonctionnement propre à la logique de l'autorité prédatrice. L'Etat africain à l'aube de l'indépendance va revêtir une facette des plus antinomiques au regard de la gestion privatiste et particulariste qui vulgarise la coalition de l'indissociabilité entre la chose publique et la chose privée ce que Bayart appelle le *straddliizg* (chevauchement). (Bayart Jean-François, 1989 : p.82). Dans l'objectif de conserver son pouvoir politique, le dirigeant voudrait garder la mainmise sur l'exécutif qu'il considère comme acquis, un self-power. Dans cet idéal, le pouvoir revêt des allures centriques et concentriques qui déplait aux leaders upécistes décidés à implémenter, pour le bien-être commun(communautaire), un pouvoir à vocation démocratique et réellement indépendant, car, l'indépendance de 1960 est considérée comme nominale, planifiée par la France en vue de garder une main prépondérante dans les directives politico-économiques au Cameroun. Pour venir à bout du combat contre les leaders de l'UPC considérés comme opposant au régime en place ; le gouvernement met en place un ensemble de manœuvres principalement la répression physique.

A cet effet, les nationalistes camerounais qui s'opposèrent au régime Ahidjo seront traquées jusqu'à leurs éliminations physiques afin de conforter et de réconforter le régime de Yaoundé à la solde des intérêts de la France. Ce souci de conservation politique passe par l'activation de ce que Daniel Abwa appellera la « Deuxième vague des assassinats politiques »(Daniel Abwa, 2005 : p.58)qui va mener à l'assassinat de Félix Roland Moumié tué du fait de son charisme le 15 octobre 1960(Christian Tobie Kuoh,1992 : p.58) par le gouvernement en place aidé par la France (services secrets- (SDECE).(Daniel Abwa, 2005 :pp 58-59).En dehors, de Félix Moumié, Ernest Ouandjié sera tué en 1971 à Bafoussam.

2.Concrétisationclientéliste et des particularismes des réseaux religieux, sociopolitique et éducatif dans le gouvernement Ahidjo.

L'Etat Nation semble avoir pris une envolée laissant place à l'ethnocratie dont le point d'origine est le fait d'une administration centrique et ethnocratique qui n'est en réalité qu'une continuité de ce qui avait été encouragé par l'ordre colonial au moment des revendications indépendantistes. Pour revenir au propos de Bayart pour qui, les sociétés

postcoloniales ont produit elles-mêmes de l'histoire, mais l'héritage colonial reste écrasant. (Bayart Jean-François, 1989 : p.143). Au niveau socioéducatif, l'une des réalités, témoin de l'aspect clientéliste est centré sur la répartition du pourcentage d'alphabétisation dans les concours administratifs ce qui sape « la méritocratie » au nom de l'équilibre régional.

En effet, la méritocratie a été éteinte, et vient du souci d'exclure les Bamilékés jugés intelligents par l'administrateur colonial français(Lambert) afin de privatiser les postes phares de la gouvernance administrative. Le président Ahmadou Ahidjo va se complaire dans cette posture en cherchant à maintenir un pouvoir ethnocrate qui est lisible au travers des décrets pris respectivement le 03 juillet 1975 n°75-496 et le 04 octobre 1982 dont l'article 56fixe le régime général des concours administratifs.

Ces décrets signés par le président sont une forme masquée de favoritisme et de déni de l'unité nationale voire de l'Etat multinational, car, mettent entre parenthèses les autres factions ethniques plus méritantes et compétitives. Il exclue de facto la gradation d'une classe méritante, d'une ethnie jugée « intelligente » dans l'hémisphère des postes centraux : Administration civile, politique, militaire (…).

Le justificatif fait par l'élite dirigeante s'appuie sur des mobiles d'ordres démographiques et régionaux comme le laisse entendre les attributs de l'article 2 desdits décrets baser sur la répartition des quotas à attribuer aux candidats de chaque région. On se demande bien : Sont-ils camerounais ou alors citoyen d'une région ! Selon cet article 2, les quotas prescrits sous la gouvernance Ahidjo sont repartis tels que suit : Province du Centre-Sud 19%, province de L'Est 4%, le Littoral avec 12%, la province du Nord 30¨%, celle du Nord-Ouest 12%, de l'ouest 13%, du sud-Ouest 8%, anciens militaires 2% de place leur revenant lors des concours nationaux. (Paul Abouna, 2011 : p.117).

Il ressort, un constat flagrant d'un déséquilibre mémorable qui sera renforcé pendant le gouvernement de Biya. On note une forte valorisation de la faction nordiste dans l'admission au concours national de l'ordre de 30% ce qui prête à dire sans ambages que l'administration s'est définie selon un clientélisme à caractère tribal en faveur des particularités nordistes. Narcisse Mouelle Kombi dénonce cet état de chose lorsqu'il affirme : « l'organisation dumieux-être de l'homme dans

un cadre du clan et de la tribu est un instrument aujourd'hui dépassé ». (Njoh Mouelle Ebenezer ,1998 : p.65).

III- Administration du renouveau démocratique et de la moralisation : Un relais d'implosion du clientélisme ethno-patrimonialiste 1982-2018.

1. Vers une amplification de la gouvernance ethno-clientéliste.

Le changement constitutionnel ou non à la tête de l'Etat camerounais en 1982 n'allait pas constituer une rupture avec la période précédente. L'idée de changement constitutionnel et/ou anticonstitutionnel surgit du fait d'une incompréhension de transmission de pouvoir qui revêt l'allure d'un dauphinage ou parrainage aux antipodes de la loi constitutionnelle.
Dans les monarchies occidentales, et même durant l'époque de colonisation l'expression dauphin, parrain était souvent utilisé d'où l'explosion du terme dauphinage constitutionnel pour exprimer la phase de sélection des élites pro françaises devant prendre le relais de la gestion des pays francophones sous la protection de la France. On l'a vu déjà du choix ou dauphinage de Roland Pré à André Marie Mbida, et celui de Pierre Mesmer à Ahmadou Ahidjo. Nicolas Bancel ne manque pas de le signifier :

> c'est largement au moment de la transition vers les indépendances qu'a été mis en place un système de formation et de sélection des élites africaines susceptible de préserver les intérêts de l'ancienne métropole et de conserver ses principales prérogatives, malgré la décolonisation. Tout était alors en place pour que soit maintenue la connivence entre la première génération de dirigeants, puis les suivantes, et les autorités françaises. (Bancel Nicolas,2002 : pp. 28-40).

Vu sous cet angle, l'arrivée du président Biya au pouvoir serait dictée par d'autres raisons qui ne correspondent pas à la constitution du pays qui voudrait une reprise du pouvoir par le premier Ministre en cas de démission du président ou de vacance de poste. Le contexte de l'accession au pouvoir du président Paul Biya mérite de tenir en compte des facteurs internes et externes notamment de l'influence de la France. Ce qui emmène à dire qu'il s'agit d'un poulinage franco-décisionnel doublé d'un clientélisme administratif. Toujours est-il, le discours

prononcé dès la prise au pouvoir par le nouveau leader étatique au Cameroun sera de manière concrète un contre-discours au sus de la réalité dans la praxis gouvernementale.
On note de ce fait un discours et un contre-discours vécus dans la gouvernance qui va très tôt revêtir les couleurs d'une gestion ethnocratique et d'un cercle restrictif d'élites membres du parti au pouvoir. De fait, dès la prestation de serment du nouveau locataire d'Etoudi, l'UNC sera transformée et, à ce parti succèdera le RDPC qui voit le jour le 24 Mars 1985, un parti considéré comme administratif par Moukoko Priso. (Moukoko Priso, 1994 : p.89).
A sa suite Paul Abouna renchérit cet argument lorsqu'il dit : « le RDPC est un parti ethnique constitué des Béti, des Bulus, Fang et assimilés ». (Paul Abouna,2011 : p.57). L'administration du renouveau va briller par la manifestation du clientélisme politique et ethnique dans tous les échelons de la vie politique et publique camerounaise. A en juger par la liste établie en 2007 par le Ministre de la justice Amadou Ali sur les personnalités administratives accusés à « l'opération épervier » bon nombres ont des originaires de la région du chef d'Etat en exercice et, adepte du parti Etat. Parmi ceux-ci figurent : Meva'a Eboutou Michel (Ministre des finances ,membres du parti RDPC ; Olanguena Awono(Ministre de la santé-Béti membre du RDPC) ; Dieudonné Ambang ZANG(Ministre des travaux publics, député du RDPC) ;Titus Edzoa Zoa (Secrétaire à la présidence de la République, membre du parti)(…).(Charles Ateba Eyéné ,2008 : pp.48-56).On est porté à donner raison à la conclusion faite par Charles Ateba Eyéné selon laquelle**:** « Le président Paul Biya à la tête de la République depuis 1982 ne gouverne qu'avec ses frères »(Charles Ateba Eyéné,2008 :pp.48-56.)
Au-delà de l'ethnicisation, la sphère politique camerounaise plutôt de se construire sur des chaines de valeurs essentielles à la valorisation de l'unité nationale comme fin triviale et seuil par essence de la démocratie va s'appesantir sur l'accentuation du tribalisme politique. Les partis politiques qui se constituent revêtent une allure tribale et se singularisent, tout le contraire des formations politiques occidentales plus réunis en fonction des idéaux, des programmes précis, avec une vision claire. Le retour du RDPC avec l'idée du renouveau et du libéralisme vient avec un soupçon de multipartisme de transit dès 1985 ou de pluri partis dits d'opposition.

La situation semble laisser place à une certaine liberté et droit d'expression, à un jeu politique sur des bases franches. Seulement, va se peaufiner dans l'arène politique, une profusion de multi partis ou mini parti d'obédience ethnique, régionale. On dira que, cela fait partir des gènes de la vie politique du pays, car, ces partis n'ont pas d'ancrage rituel au Cameroun, ce qui justifie le propos de Paul Abouna : « Il n'est donc pas une exception à la règle qui veut qu'au Cameroun tout parti politique soit parti d'une ethnie ou d'une région ». (Paul Abouna,2011 : p.57). En effet, le déséquilibre monumental observé au sein de l'assemblée nationale est un indicateur qui emmène à penser à une situation deux poids, deux mesures, et permet entre autres de démontrer la faiblesse de ces partis face au parti du président qualifié par les élites partisanes de « parti national » ou « parti Etat ».

Au regard, du nombre de députés investis dans chaque parti : le RDPC au sein de l'Assemblée Nationale camerounaise totalise à lui seul près de 116 députés représentants les lignes, les directives et les intérêts du parti ; à côté, le SDF avec 43 députés ; l'UDC avec 05 députés ; l'UPC avec un (01) ; l'UNDP (13) ; le MDR (01) et le MLJC (01). (Paul Abouna ,2011 : p.98). Il y a donc un délit de puissance, car, ces partis réunis ne renversent point le rapport de force du parti-Etat dont la grande majorité de la force tient des élites pro-ethniques. C'est d'ailleurs, ce qu'atteste le mémorandum du « centre » rédigé en 2010, adressé au président de la République Paul Biya :

« A son excellence Monsieur Paul Biya, président de la République, président national du RDPC. Depuis votre accession à la magistrature suprême, le centre vous soutient comme nulle part ailleurs (…) le grand centre est également la région ou le RDPC, votre parti, notre parti, moteur de toutes vos victoires électorales est plus implanté. Ce soutien indéfectible s'est également étendu à votre personne et à votre famille (…) ». (Paul Abouna ,2011 : p.92.).

Suivant cette logique, le RDPC est identifié au parti des Bétis ; d'ailleurs les rennes de ce parti sont tenus par des élites Bétis au fil du temps l'exemple du (S.G.A Oyié Ndzié Polycarpe etc) ; l'UPC des Bassa, l'UNDP des peuls, le SDF des Bamilékés, le MRC perçu par les Fang-Bétis comme étant un parti des Bamilékés ; l'UDC du Noun (…). Ce qui rompt et brise totalement avec l'idéologie d'Etat-Nation ou de démocratie réelle : parlementaire ou libérale telle qu'observée dans les démocraties occidentales.

L'attribut de partis pro-gouvernementales est effectif au regard de la dubitation et du changement observé lors des échéances électorales, le plus souvent à l'issu de la fusion de ces partis dans le parti administratif RDPC. La participation au jeu électoral devient une manne monétaire du fait des primes qui sont accordées à chaque parti, primes de participation ou d'achat de leurs voix. Ce qui dessine le tamdem conservation-corruption en politique au Cameroun. Une politique dite de « jangui »tel que le faisait savoir le député Rdpciste Simon Achidi Achu. En fait, concurremment à cette donne corruptible en politique camerounaise, voire africaine, le clientélisme se sert de l'achat de conscience, de valeurs au biais d'un échangisme fonctionnels, partisans et monétaires qui a introduit au fil du temps la dimension corruption comme fait naturel voire incrémable, dans la participation des partis politiques ou même du citoyen pendant les échéances électorales :

> Certains électeurs mercenaires ou itinérants exigeaient d'être payés cash avant de voter. Les mandats des représentants des partis politiques dans les bureaux de vote sont régulièrement échangés contre de l'argent, à des responsables des partis concurrents. Il a été fait cas de la corruption des membres des commissions électorales par le versement de sommes d'argent » remises. (Pierre Titi Nwel (coord) ,1999 : p .57).

Le monneyage électoral dans les années d'obligations démocratiques en Afrique francophone (le discours de la Baule de François Mitterrand àl'Afrique en 1990) rend davantage perceptible la corruption et l'ethnicisation des partis politiques. Cette monétisation prend corps de manière pratique lors des élections électorales et, devient de ce fait, un épiphénomène flagrant au Cameroun. Les élections législatives de 1997 démontrent la visibilité du monneyage électoral pratiqué par les élites du parti administratif (RDPC) dans les régions de la Lekié et dans le grand Mbam. Le facteur d'échange(monneyage) ici se fait par la distribution de la nourriture, de la boisson, des pagnes et des billets d'argents.

Dans le même sens, Paul Abouna renchérit cette analyse de la monétisation de la scène politique en considérant l'élection au Cameroun comme un moyen de protection et de sauvegarde des ethnies.(Paul Abouna, 2011: p.97) .Ce qui n'est pas dénoué de sens, en effet, à analyser le pourcentage des voix obtenus par les différents partis politiques en compétition lors des élections présidentielles organisées au Cameroun

depuis 1990, on peut dire sans risque de se tromper que , les votes sont beaucoup plus important pour les partis dans leurs fiefs d'origines. L'infirme les résultats de l'élection législative tenue le 17 et le 18 mai 1997. En fait, les partis en lice dans le jeu électoral de ladite année ont obtenu une majorité dans leurs zones d'origines. Au Centre, au Sud et à L'Est, le RDPC obtient respectivement96 ,42%,100%, et 90% ; le SDF quant à lui obtient près de 95% des voix au Nord-Ouest et 60 %à l'Ouest (…). (Paul Abouna,2011 : p.105).

2. Ecueil d'une démocratie ébranlée dans une vie politique camerounaise jacobine.

La fraude électorale est un instrument utilisé par les élites régnantes en vue de conserver le pouvoir. La démocratie suppose le déroulement des élections libres et transparentes. En Afrique francophone, on est loin de cette réalité politique comme l'indique la procédure du déroulement des élections et surtout, le comportement des acteurs politique, en l'occurrence, celui des caciques du pouvoir dont les sévices aboutissent à l'imposition des « démocratures ». Tite Nwel a une explication caricaturale très intéressante qui mérite que l'on la reprenne :

> La démocratie est comme un arbre : elle a une partie visible composée de branches et de feuilles et une partie souterraine faite de racines. L'existence des partis politiques, des médias divers, l'organisation des élections à des postes de responsabilité Constituent les branches et les feuilles de la démocratie. Celles-ci ne sont vivaces que si la partie souterraine l'est. Les racines de la démocratie consistent en des représentations qui font que la loi soit égale pour tous. (Pierre Titi Nwel(coord), 1999 : p.106).

Au Cameroun, les élections de 1992, et le changement constitutionnel en 2008 avant les présidentielles de 2011illustrent les pleins pouvoirs du régime de Yaoundé et révèlent le caractère dictateur du pouvoir. Et, dans une moindre mesure le soutien de la France audit régime. En effet, de nombreux spécialistes nationaux et internationaux affirment que la victoire du président Biya en 92, fut le fait des fraudes massives orchestrées par le régime avec l'assentiment de la France. Pour eux, ces

élections auraient été gagnées par le candidat de l'opposition Ni John Fru Ndi du SDF.
Le rôle de la France est davantage impératif d'autant que l'obligation démocratique en Afrique remonte au discours de la Baule où la France conditionne son aide à la pratique de la démocratie dans les Etats africains francophones. Il ne faut pas, omettre que, son attitude reste celle d'une puissance cherchant à préserver ses intérêts néo-patrimoniaux. À cet effet, malgré les contestations d'irrégularités observées pendant le processus électoral de 1992aucun mot d'annulation n'avait été demandé par la France, à contrario de la Grande-Bretagne qui avait admis cette vérité de fraudes effectives. Certes, l'implication de la France, en faveur de l'annulation électorale devrait de facto, sans aucun doute être perçue comme une « ingérence » dans les affaires internes, mais, le silence prête d'aventure à une approbation de la France autrement dit « ingérence muette ». Plus encore, le mot de félicitation adressé par le président français François Mitterrand au régime « reconduit » dénote à suffisance du soutien français à une autorité avec qui « elle se sent bien ». L'expression « se sentir bien » formulé par les officiels français à l'égard du pouvoir de Yaoundé cache en soubassement des questions stratégiques et géoéconomiques qui profitent à la France d'où la nécessité de réaffirmer son soutien paternaliste au régime qui prise ses intérêts (Fanny Pigeaud, 2011)
Par ailleurs, puisque, les mêmes causes produisent les mêmes effets, en 2008 l'avènement d'une modification constitutionnelle par le régime Biya fut, en outre, soutenu par la France en dépit des piles de contestations de la communauté politique et de la société civile camerounaise. De fait, pour se représenter aux élections présidentielles de 2011, l'exécutif s'est donné des moyens politiques en vue de briguer un autre mandat nonobstant de la législation camerounaise de 1990.[2]
Le projet d'une nouvelle loi constitutionnelle celle de (2008) parait alors inévitable pour le régime d'Etoudi qui, par l'entremise de cette loi, notamment, ces dispositions (6, 15 et 5) lui confère la capacité de briguer autant de mandat que possible. C'est autant dire que, cette loi brise les principes d'un jeu démocratique réel au Cameroun, dans la mesure qu'elle octroie vraisemblablement les pleins droits et pleins pouvoirs à l'exécutif.

[2] Qui limitait la mandature du président de la république a une possibilité de deux mandats non renouvelable soit deux septennat de 1992-2004 ;de 2004-2011.

On s'apparente dès lors à une « monarchie constitutionnelle » (l'observatoire National des Droits de l'homme,2008 : p.7) sous une « apparence démocratique ». Le soutien de la France est crucial, car, c'est précisément à partir de Paris en France que cette décision de « changement constitutionnel » intervient. Il s'agit d'une modification aux forceps des textes constitutionnels en vigueur.

En effet, le scénario est devoilé le 30 octobre 2007 par le président camerounais en exercice Paul Biya qui explique dans un broadcast du média français France 24que : « La constitution(camerounaise) ne me permet pas de briguer une nouvelle candidature cependant, vous avez aussi des gens qui estiment que pour assurer la continuité, il faut que le président se présente ». (L'observatoire National des Droits de l'homme, 2008 : p.7)

« Les gens » qui ? Puisqu'à la suite de ce discours, des contestations politiques et sociales au Cameroun avaient conduit aux émeutes. Il parait alors évident que l'interdépendance complexe a un surpoids sur les décisions qui affectent l'interne surtout dans le continent africain, et que la France ne saurait être exempte de la figuration symbolique de « gens » que le président semble si bien précisé dans son allocution.

Parallèlement, la dernière élection présidentielle en date au Cameroun tenue en 2018 va davantage permettre de constater le non fonctionnalisme des institutions républicaines. De fait, elle va permettre de braquer un grand projeteur sur les organes censés être au service du peuple pour un équilibre politique, et permettre de comprendre que ceux-ci sont en réalité acquis pour servir les fins du « monarque-président » d'où en conséquence, la non effectivité de la « démocratie » qui se traduit plutôt par la réalité d'un système politique complexe. (Alain Didier Olinga,2006 : pp.50-52).

Par « non-fonctionnalisme des institutions », nous parlons ici du Sénat, de l'Assemblée Nationale, d'ELECAM. Ces organes ont la suspicion d'être à la solde du régime en place de part deux faits : d'un côté, la nomination par le président de la république des membres et décideurs de ces institutions qui ont une affiliation directe ou passée avec le parti au pouvoir ; et de l'autre versant, l'origine ethnique de ces élites déconstruit le maillage d'une représentativité nationale véritable.

L'historicité de l'instauration du conseil constitutionnel au Cameroun date de la loi N° 96/06 du 18 Janvier 1996. Mais, sa mise en application

survient après 22 ans principalement le 07 février 2018 par le décret N° 2018/104 autrement dit à la veille des échéances présidentielles. Au-delà de ce décret de fonctionnement, les « onze » fonctionnaires chargés de diriger ce conseil sont nommés par décret présidentiel. Autre fait, ayant une signification majeure dans « l'instrumentalisation » de ces organes, relève de la fonction ou du service occupé et/ou effectué par ceux-ci au compte de l'Etat autrement sous le spectre de l'autorité présidentielle régnante ; leur l'obédience politique est par ailleurs un indicateur de l'accointance idéologique et partisans, ils sont à juste titre pour la plupart proche ou adepte du parti Etat(RDPC).La considération de ces critères fait d'eux de près ou de loin des alliés politiques, ethniques et des hauts administrateurs du régime en place dont la loyauté est construit sur le désir « d'ascendance socioéconomique ».

En effet, la nomination de ces conseillers par le président de la République laisse percevoir la congruence que met en exergue la théorie psycho-politique qui phagocyte le sens de redevabilité et de soumission à l'égard d'un dirigeant. D'où son inéluctable impartialité. En nous limitant à faire la description de quelques-uns de ces acteurs, en l'occurrence, le président du conseil constitutionnel Clément Atangana, qui est un Magistrat retraité donc l'épouse est député du parti-Etat(RDPC) ;Emmanuel Mbondé est un ancien Ministre de l'industrie et des mines est membre du bureau politique du RDPC ; Jean Foumane Akame est conseiller juridique du président et membre du RDPC(…).Ce qui rend compte de l'idée d'un conseil-clientéliste et particulariste comme l'évoquera le politologue camerounais Mathias Eric Owona Nguini : « Cette liste n'est pas surprenante, c'est aussi un moyen pour Paul Biya d'éviter toute confusion au sein du conseil au moment de la proclamation des résultats, de verrouiller en quelque sorte la prochaine élection ».(Gras Romain,2018).En d'autres termes, le positionnement de ces« acteurs-pions »à la tête de cette institution relève d'un amoralisme politique dont le souci est de garder une avance et un avantage sur le jeu politique au moment des présidentielles à venir : celle de 2018.

Effectivement, au lendemain de la proclamation des résultats de la présidentielle d'octobre 2018, le parti administratif RDPC avec comme leader le président(sortant)Paul Biya. Le parti au pouvoir comme, il fallait s'y attendre dans une lecture avangardiste de la scène politique, obtint une « victoire » écrasante avec 71,28% des voix contre près de 14% pour son principal opposant MRC. De ce résultat, les leaders des partis

d'oppositions vont émettre des contestations en évoquant les irrégularités survenues. C'est le cas du MRC de Maurice Kamto, du PCRN de Cabral Libii, du SDF de Njoh Fru Ndi avec comme candidat représenté Joshua Osih. Tous ces opposants politiques demandèrent l'annulation des élections présidentielles du 07 octobre 2018.
Les complaintes d'irrégularités sont fondées sur le constat de l'absence de participation de certaines régions dans le processus démocratique, ce qui ramène le problème à l'intégrité nationale. De fait, au moment du déroulement du scrutin présidentiel, les régions du Nord-ouest et Sud-Ouest étaient en situation de crises, une crise donc les origines remontent depuis novembre 2016 or, la législation camerounaise est régie de telle façon à ce que l'électeur ne vote que dans les régions, les circonscriptions, les départements où la carte électorale a été dressée. Toutefois, l'exil massive due à la crise dans cette partie, aurait vraisemblablement toute proportion gardée handicaper cette région de prendre part massivement au jeu électoral citoyen. C'est ce qu'a mis en évidence Me Mustapha Ngouana du SDF dans sa plaidoirie devant le conseil constitutionnel. Cependant, le particularisme institutionnel allait prendre le pas sur des réalités objectives, dans la mesure que, l'issu du verdict de cet organe va donner lieu à une phraséologie devenu célèbre dans la vie politique camerounaise « irrécevable » sanctionné par le juge principal et collaborateurs d'où le concept janusien de la démocratie africaine et concurremment camerounaise.

Conclusion

Au terme de ce propos, la vie politique africaine et principalement camerounaise est assez complexe et remonte bien avant la période coloniale. L'arrivée du mandat de la France au Cameroun allait incommensurablement bouleversé la realpolitik camerounaise, et c'est de là que nait une nouvelle forme d'administration institutionnelle orientée et définie selon les fins assignées à l'idéologie française, matérialisée dans la praxis par les assemblées constituantes locales en l'occurrence ARCAM (1946-1951), ATCAM (1951-1956), ALCAM (dès1956). La prétention à l'exercice du pouvoir par les camerounais dans ces assemblées institutionnelles n'a été en réalité qu'une façade, une sorte de diversion planifiée par la puissance tutélaire afin de donner l'aspect évolutionniste aux pays. Bien que, disposant d'une autorité figurative, ces

assemblées constituantes ont permis de phagocyter progressivement le caractère clientéliste et ethnique de la vie politique camerounaise. Le pouvoir politique, économique, social sera dorénavant le fait de l'élite bourgeoise ancienne ou nouvelle qui va monopoliser tous les pôles de la haute sphère de l'administration. Certes, les héritiers de l'administration coloniale vont tenter de faire une nuance en essayant de tenir compte d'une certaine diversité mais, cet effort, est si infime que l'on peine à croire à une implémentation de l'Etat multinational. Le jeu politique au Cameroun se résume au renforcement du particularisme ethnique autrement dit à la valorisation d'un régime ethno-clientéliste dominé par la promotion des natifs de même origine que les gouvernants et ce, dans les différents domaines de la vie socio-politique. La France continue de jouer un rôle pivot en apportant son soutien aux différents régimes qui se sont succédés (l'ère Ahidjo et Biya). Malgré, ces heures de démocratie, on assiste à l'absence d'une manifestation pratique et concrète des droits, de l'équité, ce qui donne lieu à une sorte de régime politique complexe en ce qu'incapable d'être défini. Si, dans les démocraties occidentales, les partis politiques sont des indicateurs de la liberté politique et de la pratique démocratique, la vague de multipartisme qui essaime à partir de 1990 au Cameroun ne traduit pas à contrario la matérialisation de ces droits et libertés politiques. Dans la mesure que, ces partis ne jouissent pas d'une grande autorité au sein des organes centraux susceptibles d'influencer politiquement, juridiquement, socialement et économiquement la pratique d'une gouvernance politique juste pour tous les camerounais. Il reste que, le parti Etat dispose des pleins pouvoirs autrement le hard et le soft power qui lui permet d'être à la mesure de ses stratégies de conservation du pouvoir. Au-delà, d'une simple observation, les faits démontrent à suffisance que la gouvernance politique au Cameroun est accaparée par une sinécure d'élites politiques et tribales qui occupent les hautes sphères de l'Etat à tel enseigne qu'on a du mal à percevoir de manière concrète la réalité démocratique.

Références Bibliographiques

1.Archives et documents officiels.

ANY, APA 10006, Lettre N° 14 du 27 Décembre 1919
ANY, APA 11901, Lettre N° 107 du 21 mai 1924 JOC *1925.*

ANY, 1 AC 19, le BDC
JOCF, *21 novembre 1956, p.1147*
ANY, *1AC71, Sanaga Maritime (Cameroun) ESOCAM 1949-1956.*
ANY, 2AC 416, Cameroun députés 1956.Elections législatives très mouvementée de 1956, assassinat politique.
JORF du 18 avril 1957 faisant du Cameroun un État sous tutelle
Rapport Annuel 1957, Pp.56-57.

Ouvrages

Atangana Martin René (1998), *Capitalisme et Nationalisme Au Cameroun, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1946-1956*), Paris, Publications de la Sorbonne.
Ngoh Victor Julius (1990), *Cameroun 1884-1985*, Yaoundé, CEPER.
Mamoudou Gazibo(2010), *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Presses Universitaires Deuxième partie. « L'historicité de L'Etat et les enjeux de la gouvernance ».
Jean François Médard (1991), « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire » dans Jean François Médard(Dir), *Etats d'Afrique noire : Formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala.
Enoh Meyomesse(2007), *La chute d'André Marie Mbida*, les Editions du Cameroun.
Abwa Daniel (2005), *Ngouo Woungly-Massaga alias commandant Kissamba : « Cameroun ma part de vérité »,* Paris, Minsi,.
Kuoh Christian Tobie (1992), *Le Cameroun de l'après Ahidjo (1982-1992),* Tome 3, Paris, Karthala.
Paul Abouna (2011), *Le pouvoir de l'ethnie, introduction à l'ethnocratie*, Paris, L'Harmattan.
Bayart Jean François (1989), *L'État en Afrique. La politique du ventre.*Paris. Fayard.
Njoh Mouelle Ebenezer (1998), *De la Médiocrité à l'Excellence (Essai sur la signification humaine du développement),* Yaoundé, Editions CLE.
Moukoko Priso(1994), *Cameroun,/Kamerun. La transition dans l'impasse*, Paris, L'Harmattan.
Ateba Eyéné, Charles (2008), *Les paradoxes du « pays organisateur », élites productrices ou prédatrices : Le cas de la province du Sud-Cameroun à l'ère Biya (1982-2007),* Yaoundé, Editions Saint-Paul.

Titi Nwel, Pierre (coord) (1999) , *De la corruption au Cameroon ,Cameroun*, SAAGRAPH.
Olinga Didier Alain (2006), *La constitution de la République du Cameroun*, Yaoundé, Les Editions Terre africaine
Bayart Jean François (1985), L'Etat au Cameroun, Paris,L'Harmattan.
Levine,Victor T *(1984), Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence Africaine.
Mbembé,Achille(1994), *Ruben Um Nyobé ,le problème national kamerounais,* Paris, L'Harmattan.
Gaillard (1984), *Ahmadou Ahidjo, Despote bâtisseur de l'État camerounais*, Paris, Jalivres.
Deltombe Thomas, Domergue,Manuel , Tatsista, Jacob(2011) , *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la françafrique 1948-1971,* Paris, La Découverte.
Richard Joseph (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris,Karthala.
Pigeaud*Fanny(2011), Au Cameroun de Paul Biya* , Paris Karthala.
Oyono Dieudonné (1992), *Colonie ou mandat international ?la politique française au Cameroun de 1919 à 1946*,Paris, L'Harmattan.
Abwa Daniel (1998), Commissaires et Hauts-commissaires de la France au Cameroun, ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun (1916-1960), Yaoundé, PUY et UCAC.

Thèses et Mémoires.

Salifou Bertrand (2006-2007), « les chefs traditionnels et leur participation au pouvoir politique en Afrique : les cas du Burkina Faso et du Niger **»,** Thèse de Doctorat en science politique, Université de Reims.
« **Natures et formes de pouvoir dans les sociétés acéphales, exemples camerounais** », Compte Rendu de la Journée scientifique de Yaoundé, Paris, Travaux et Documents de l'ORSTOM, 1982.
Tchakouté Seukep Arsène Corinne, (2016-2017), « les stratégies françaises de maintien de leurs intérêts au Cameroun (1922-2006) », Mémoire de Master II en Histoire des Relations Internationales, Université de Dschang.
Nanfang Jules Aigard (1993), « L'expérience parlementaire au Cameroun sous administration française entre 1957-1960 : le cas de l'ALCAM », Mémoire de Maitrise d'Histoire, UYI.

Articles

1.Articles de Revues

Pervillé Guy (1992.), « la notion d'élite dans la politique indigène de la France en Algérie », in *Les élites fins de siècles XIX-XX e siècle*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine

M. Piquenal *(1955), « Que se passe-t-il au Cameroun », in Démocratie Nouvelle, N°7, Juillet.*

De Sardan Olivier (1996), « L'économie morale de la corruption en Afrique », in Politique africaine**,** n° 63, octobre.

Bancel Nicolas (2002), « La voie étroite : la sélection des dirigeants africains lors de la transition vers la décolonisation », in *Mouvements,* N°21-22, p. 28-40

2. Articles de Presses.

Gras Romain (2018), « Cameroun : Paul Biya nomme les membres du conseil constitutionnel », in *Jeune Afrique (politique*) du 8 février.

Foute Franck (2018), « Présidentielle au Cameroun : le conseil constitutionnel rejette les recours de l'opposition », in *Jeune Afrique* du 19 octobre.